

**DÉLIBÉRATION n° 22-054 de la séance du 13/12/2022**  
**OBJET : Approbation du budget primitif 2023 – Budget principal**

L'an deux mille vingt deux, le mardi treize décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes au siège du Centre de gestion, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 13    Nombre de voix : 21

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**MM.** Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, André KLEIN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN,

**Mmes** Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Edith MARGUIN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

- › Mme Agnès DUHEM-BOURGEAIS avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. André KLEIN,
- › M. Bernard MORILLEAU avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Frédéric MILLET avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › M. Bernard LEBEAU avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Alain VEY avait donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD,
- › Mme Karine PAVIZA avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**MM.** Laurent TURQUOIS, Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, Driss SAÏD, Christophe JOUIN, Rodolphe AMAILLAND, Laurent DEJOIE,

**Mmes** Pascale BRIAND, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Aïcha BASSAL, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

**Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire, excusée.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

Mme Nadège PLACÉ, suppléante de M. Pascal PRAS, sans voix délibérative.

**Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,  
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Anthony BERTHELOT a été désigné secrétaire de séance.

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

### EXPOSÉ

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 novembre 2022 a mis l'accent sur le contexte de crise dans lequel se construit le budget 2023, après l'embellie de 2021.

Cette crise n'est pas seulement financière ; elle s'exprime aussi dans le déficit d'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale et les difficultés de recrutement qui en résultent, pénalisant la délivrance du service public.

C'est pourquoi le Conseil d'administration a placé l'emploi au cœur de ses préoccupations pour l'année 2023. Les orientations et activités qui animeront le Centre de gestion pour l'année à venir seront ainsi centrées sur l'approfondissement du projet stratégique 2020-2026 et le renforcement des partenariats et des échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire, en soutien des politiques ressources humaines des collectivités et établissements publics du département, au bénéfice de leur attractivité et de leur performance. L'innovation, l'expérimentation, la performance seront au cœur de son action.

Le débat d'orientation budgétaire a ainsi fixé les principales orientations dont le budget 2023 doit être le support :

- En matière d'attractivité et d'expérimentations ;
- En matière de qualité de vie au travail et de développement des approches pluridisciplinaires et transversales ;
- En matière de politique d'accueil, d'information statutaire et juridique ;
- En matière de coopération élargie ;
- En matière de pilotage de l'adéquation moyens/objectifs/ambitions du Centre de gestion.

Le budget 2023 répond ainsi à un double objectif : il maintient le niveau d'épargne à 140 250 €, soit un niveau proche de celui de 2022, préservant l'avenir, tout en déployant des moyens à la hauteur des ambitions, avec des dépenses réelles de fonctionnement estimées à 10 125 400 €, qui permettent le déploiement des orientations stratégiques fixées.

Le rapport de présentation joint en annexe s'attache à présenter les ambitions de ce budget et sa déclinaison financière.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 par un vote par chapitre, selon le détail présenté ci-dessous.

### DÉLIBÉRÉ

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu l'instruction comptable M832 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil d'administration du 8 novembre 2022 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2023 du budget principal du Centre de gestion, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>BP2023</b>
011 - Charges à caractère général	1 676 700,00 €
012 - Charges de personnel	7 976 600,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	464 900,00 €
66 - Charges financières	2 200,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>10 125 400,00 €</b>
66 - Charges financières	203,00 €
68 - Dotations aux amortissements	138 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 281,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>140 484,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 265 884,00 €</b>
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>BP2023</b>
013 - Atténuation de charges	84 000,00 €
70 - Produit des activités	9 768 500,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	370 150,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	43 000,00 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>10 265 650,00 €</b>
66 - Charges financières	234,00 €
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>234,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 265 884,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>BP2023</b>
16 - Emprunts	33 340,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	120 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	270 000,00 €
<b>Dépenses réelles 2022</b>	<b>423 340,00 €</b>
16 - Emprunts	234,00 €
<b>Dépenses d'ordre 2022</b>	<b>234,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>423 574,00 €</b>
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>BP2023</b>
10 - Dotations (FCTVA)	28 200,00 €
16 - Emprunts	254 890,00 €
<b>Recettes réelles 2022</b>	<b>283 090,00 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 281,00 €
16 - Emprunts	203,00 €
28 - Reprises sur amortissement	138 000,00 €
<b>Recettes d'ordre 2022</b>	<b>140 484,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>423 574,00 €</b>

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD